

## Separation très difficile d'avec un harceleur moral

## Par Agamemnon, le 22/11/2012 à 22:27

Bonjour a vous, je décrit vite l'histoire. Une amie n'aime plus son compagnon ( union libre), elle a un enfant de 2,5 ans avec lui, elle veux donc le quitter mais voilà qu'il l'a contrôle à tout les niveau. Il la suis quand il ne travail pas du coût elle n'arrive pas à faire ces démarches pour trouver un nouveau logement, ni pour avoir des informations juridique. Il la contrôle facilement car elle n'a pas une grande connaissance du droit et il l'empêche d'avoir de l'aide alors que lui fait ce qu'il vaut du coût il lui dit qu'il va récupérer la garde de l'enfant si elle pars, qu'il a vu un avocat (se dont je doute fort). Il utilise même cette menace pour obtenir d'elle des faveurs sexuelles, il y a un mois il a essayé de la mettre enceinte pour qu'elle reste, elle a eu très chaud car pendant 2 semaine elle a attendu ces règles mais finalement ce n'était qu'un bouleversement psychologique du à la situation. Quand elle rentre du boulot il fouille toutes ces affaires, son portable, son sac, tout...

Un exemple plus concret, elle veux passer le premier de l'an avec moi et mes amis mais il lui dit que si elle fait ça en laissant le fils chez les grands parents elle n'a pas le droit, que c'est un abandon d'enfant, mais si elle viens avec l'enafnt il lui dit qu'il refusera de lui laisser le petit. Et c'est pour tout comme ça, le 6 décembre elle a rdv au centre social pour clarifier ça situation de logement mais il l'en empêchera ou alors il ira avec elle, et comme elle très peur de lui elle va se replier sur elle même.

Elle est comme en cage, il l'a contrôle, que faire s'il vous plaît?

## Par Laure11, le 23/11/2012 à 18:02

Bonjour,

Que votre amie contacte un avocat afin que le TGI fixe le droit de garde de l'enfant. Elle peut demander un référé (procédure rapide).

Elle ne connaît personne qui pourrait l'héberger avec son enfant?

Par Agamemnon, le 24/11/2012 à 09:24

Merci pour votre réponse, j'essaye de l'activer à faire sa demande d'AJ pour enfin prendre un avocat mais là aussi c'est la croix et la bannière. Ils ont un bail à finir jusqu'au 15 janvier donc pour l'instant qu'elle vit encore avec lui elle préfère ne pas faire de démarche visible pour éviter d'envenimer la situation.

Merci a vous.

## Par Laure11, le 24/11/2012 à 10:03

Bonjour,

il faut qu'elle demande au greffe du Tribunal de Grande Instance la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle. Elle choisit un de ces avocats et elle prend rendez-vous avec elle.

Je ne vois vraiment pas en quoi cette démarche serait visible. Qu'elle n'attende pas! Bail ou pas, elle fait un courrier au propriétaire lui indiquant qu'elle quitte le logement. Elle contacte également une Assistante Sociale pour l'aider dans une demande de logement.

Si elle se trouve tout un tas d'excuses pour ne rien faire, dans 10 ans, elle en sera au même point.